

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 31 janvier 2018 à 20h00 **en Mairie de BROYE.**

Etaient présents : GANDRE Gérard ; CERCLEY Jean-François ; ROUX Valérie; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; CERCLEY Daniel ; DEBAIN Olivier, MUZARD Régis.

Mme Vuillemot Geneviève a été nommée secrétaire.

1/ : Délibération pour approuver les nouveaux statuts de la CCVG et validation des A.C.T.P. (Attribution de compensation) :

Le Maire expose les statuts de la Communauté de Communes du Val de Gray, votés le 30 novembre 2017 en Conseil Communautaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, n'approuve aucunement, les nouveaux statuts de la CCVG.

Le conseil municipal accepte la délibération de la CCVG, prise le 12 décembre 2017, relative à l'attribution de compensation définitive pour un montant de 11 912.00 €.

2/ : Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique :

La délibération créée en 2002 concernant la création de poste d'adjoint technique est erronée. Suite à la demande du centre de gestion, celle-ci doit être modifiée selon les règles. Le conseil municipal décide à 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, de refaire une nouvelle délibération adaptée, avec une création, à compter du 1^{er} mars 2018, d'un poste d'adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie C.

Le conseil municipal accepte à 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, l'embauche de Mr Marvin MODOT dans le poste d'adjoint technique catégorie C.

3/ Convention de mise à disposition de personnel contractuel CDG70 :

Le maire expose la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du centre de gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention cadre susvisée.

Mme RIETMANN Alexia, en contrat de remplacement de Mme DEDOLE Marie-Chantal (en congé longue durée) quittera son poste le 28 février 2018. Suite aux candidatures de remplacement reçues, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'embauche de Mme LAUVERGEON Corinne en CDD de remplacement.

4/ Subvention :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention :

- à l'ADMR d'un montant de 50 €
- à FESTIBAM d'un montant de 250 €

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
GANDRE Gérard